



FARE 16

CENTRE DE FORMATION

Accompagnement VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Public et pré-requis :

Toute personne désirant obtenir une qualification, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation peut prétendre à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

La loi instaure un accès universel à la VAE sans durée minimum d'expérience.

Le dispositif est ouvert à toute expérience (activité salarié, bénévolat, mandat, PMSMP, etc.) permettant l'acquisition de compétences directement liées à la certification visée.

Durée :

48 heures

Coût :

Sur demande de devis

Délais et Modalités d'accès :

- * Demande de devis
- * L'ensemble des étapes administratives se déroulera sur une durée maximum de 1 mois.
- * L'accompagnement débute dès l'acceptation du financement

Prise en charge :

- * Compte personnel de formation
- * Financement personnel
- * Employeur

Validation et certification :

Un jury de validation, composé notamment de professionnels du métier concerné, peut accorder la totalité ou une partie du titre, du diplôme ou certificat visé.

Attestation de fin de formation.

Lieu :

Centre de Formation FARE 16
6 Bd des grands rocs
16700 RUFFEC

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Notre Centre de Formation et nos sites délocalisés disposent de moyens pour accueillir toute personne en situation de handicap dans des conditions favorables.

Référent Handicap :

Mme MOREAU Céline
06 70 94 92 04

Mis à jour le 28 février 2024

Objectifs de l'action :

- * Permettre la reconnaissance de l'expérience par la délivrance d'un diplôme, titre ou certificat.
- * Prendre en compte les compétences professionnelles acquises au travers d'activités salariées ou non, d'activités syndicales, de bénévoles ou de volontariat en rapport direct avec le contenu du titre ou du diplôme visé.
- * Obtenir une promotion ou négocier une évolution professionnelle.
- * Développer votre employabilité et sécuriser votre parcours professionnel.

Programme :

- * Conseiller sur le choix du diplôme
- * Construire avec le candidat un parcours d'accompagnement adapté à son expérience et à son projet
- * Présenter le référentiel professionnel du diplôme ou titre demandé avec le candidat et lui expliquer les attendus du dossier de validation.
- * Proposer des périodes en stage et/ou des formations complémentaires courtes
- * Transmettre le dossier de faisabilité au certificateur
- * Faire les demandes de financement
- * Accompagner le candidat à choisir les tâches et activités à décrire afin de mettre en évidence les compétences, les aptitudes et les connaissances acquises pour élaborer son dossier.
- * Conseiller à la rédaction du dossier : suivi dans son élaboration, précisions demandées et relecture.
- * Préparer le candidat à l'entretien avec le jury : expliquer les objectifs de l'entretien puis entraînement oral.

Méthodes pédagogiques :

Entretiens individuels interactifs et/ou regroupements collectifs.
Travaux personnels.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Accompagnement méthodologique.
Démarche participative.

Moyens permettant le suivi et l'évaluation de l'action :

Feuilles d'émargement signées par demi-journée par les stagiaires et contre signées par le formateur.
Accompagnement personnalisé dans la construction et la présentation du dossier de VAE.
Présentation du dossier auprès de l'organisme certificateur à l'issue de l'accompagnement.

Suite de parcours :

Dans le cas d'une validation partielle, l'action peut être prolongée par une formation permettant de faire certifier les compétences non validées ou par une expérience professionnelle les mobilisant.

6, bd des Grands Rocs - 16700 RUFFEC

Tél : 05 45 31 59 17 - Courriel : accueil.fare16@cneap.fr

Web : <https://fare16.cneap.fr> - <https://www.facebook.com/fare16.fr>